



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 14433

## Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'importance que revêt l'obtention du permis de conduire pour les jeunes ayant terminé leur scolarité et recherchant un emploi. Or, l'apprentissage de la conduite nécessite de nombreuses heures de leçons dispensées par les auto-écoles et le coût global s'avère très élevé pour les jeunes dépendant encore financièrement de leurs parents. Il lui demande donc s'il ne pourrait être envisagé d'octroyer aux enfants de parents disposant de faibles ressources et non imposables une aide spécifique leur permettant d'assumer une partie des frais qu'induit le passage du permis de conduire.

## Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité indique à l'honorable parlementaire qu'aucune mesure d'aide spécifique n'est actuellement envisagée en faveur des enfants à la recherche d'un emploi dont les parents ne sont pas imposables pour leur permettre d'assumer une partie des frais nécessités par le passage du permis de conduire. Le ministère de l'équipement, des transports et du logement interrogé à ce sujet a précisé pour sa part qu'il ne dispose pas de ligne budgétaire permettant d'accorder de telles aides à l'apprentissage de la conduite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14433

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1998, page 2736

**Réponse publiée le :** 21 septembre 1998, page 5206